

SALLE DES FETES
DE
TAISNIERES EN THIERACHE



REGLEMENT ET CONSIGNES

- **L'utilisation des pétards et autres pièces d'artifices dans la salle et aux abords , est rigoureusement interdite**
- Aucun décor ne peut être installé, s'il ne correspond pas aux normes de sécurité en vigueur. On veillera à ne pas jeter de confettis, de papier gras, à ne pas faire de **tapage nocturne**, à ne pas faire hurler les sonorisations
- Le Chauffage de la salle est à la charge du locataire. Le compteur sera relevé à la remise des clés et à la reprise des clés par la femme de service. La consommation de gaz est également à la charge du locataire. Il sera facturé une charge de gaz.
- La cave ne doit pas servir d'entrepôt à des matières inflammables, explosives et/ou polluantes
- Les locataires sont responsables des extincteurs placés dans les locaux. Chaque extincteur est muni d'un fil de sécurité garantissant sa charge. En cas de rupture du fil, la vérification de l'extincteur sera facturée au locataire ainsi que le remplacement éventuel de la charge
- **L'extincteur de la cuisine est placé à l'entrée de la cave**
- Les sorties de secours doivent toujours permettre une évacuation rapide de la salle. En conséquence, aucun objet (table, chaise, etc..) ne devra être placé devant ces sorties.
- Les déchets seront évacués par les soins du locataire. Le nettoyage de la salle sera effectué soit par le locataire soit par la femme de service (après entente avec le locataire)
- Après chaque location, une vérification des locaux sera effectué : les réparations ou remises en état seront facturées au locataire
- Le locataire ou occupant dégage toute responsabilité de la commune pour tout accident pouvant survenir pendant la durée de location, et tant qu'il est en possession des clés.
- Le locataire veillera à ce qu'aucun objet (**ballon, bouteilles vides, etc...**) ne soit jeté par-dessus le mur.
- **En aucun cas le mur ne sera franchi par le locataire**
- Le locataire veillera à ne pas descendre le store de la terrasse s'il y a du vent.
- Les animaux sont interdits à l'intérieur de la salle des fêtes

M. _____

Certifie avoir pris connaissance des conditions d'occupation ci-dessus,
S'engage à les respecter.

Taisnières-en-Thiérache, Le
Le locataire